



## Amicale des Locataires de la Résidence Camus - Kateb

Saint Ouen, le 18 mai 2011

### CONVOCATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions statutaires, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'ALCK, qui se tiendra le **23 mai 2011 à 19h30, dans la cour de la Résidence.**

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Émargement de la liste des présents et vérification des procurations,
- Désignation du président de séance et du secrétaire,
- Mot de bienvenue du président,
- Résolution : demande de la Vidéosurveillance,
- Questions diverses (balcons, tri sélectif...)
- Élection des membres du conseil d'administration ;

Les membres désirant présenter leur candidature au conseil doivent se manifester dès maintenant.

Tous les documents nécessaires à votre information (statuts, rapports des activités écoulées, textes des résolutions proposées) sont tenus à votre disposition au siège social pendant 6 mois.

Si vous ne pouviez assister à cette assemblée, un pouvoir peut être confié à tout autre membre de l'association, conformément aux dispositions statutaires, lequel devra s'en munir pour pouvoir participer au vote.

En application de l'article 14 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Lavinia FOURNIER  
Secrétaire Général



## Amicale des Locataires de la Résidence Camus - Kateb

### Candidature au Conseil d'administration

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Domicile :

Déclare par la présente me porter candidat à un poste d'administrateur au Conseil d'administration de l'ALCK, dont la composition sera arrêtée par l'assemblée générale du 23 mai 2011.

Fait à

Le

Signature

---

### Pouvoir pour l'assemblée générale du 23 mai 2011

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Ayant droit de vote et à jour de mes cotisations de membre de l'ALCK,

Donne pouvoir à :

Nom :

Prénom :

Pour me représenter lors de la prochaine assemblée générale de l'association et voter les résolutions qui seront soumises au vote.

Le mandataire devra se munir du présent pouvoir pour pouvoir voter valablement lors de l'assemblée générale du 23 mai 2011.

Fait à

Le

Signature